



CONTRAT DE LOCATION



Mairie de Lihons
24 place Henri Sy
80320 LIHONS

Tel : 03 22 85 41 96 email : mairie.lihons@laposte.net

vaisselle chapiteau vidéo projecteur/écran

Location du :

Motif de la location :

Nombre de personnes :

	Commune	Hors commune	Association
Montant de la location			

Locataire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

(en cas de changement de coordonnées, n'oubliez pas de nous prévenir)

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et accepte le contrat de location suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible
- Remise et restitution des clés
 - Exclusivement pour les entreprises : 8h le matin de la manifestation, 8h le matin qui suit la manifestation
 - **Forfait week-end** : entre 15h et 18h le vendredi, entre 9h et 11h le lundi
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking sur la place
- Il faut respecter les abords extérieurs
- **Seule la cour derrière la salle est autorisée**
- Un état des lieux complet sera fait **avant** et **après** la location
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice
- Le locataire prend en charge le mobilier, l'électroménager, la vaisselle, éventuellement les télécommandes et le système de vidéo-projection, mis à disposition, et en est **pécuniairement responsable** en cas de dégradation, casse, perte ou vol
- La vaisselle sera rendue propre, correctement essuyée et rangée dans les box prévus à cet effet
- Les sols devront être balayés et lavés correctement
- Les sanitaires et la cuisine devront être lavés et désinfectés
- Les tables et chaises devront être lavées et rangées
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés, en respectant le tri, et déposés dans la cour
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le container situé devant la grille de l'école de musique (veuillez respecter les heures de dépôt)
- Tout dysfonctionnement de matériel devra être signalé lors de la restitution des clés
- Il est **interdit de fumer ou vapoter dans la salle**
- Les fumeurs doivent respecter les extérieurs et déposer leurs mégots dans les cendriers prévus à cet effet
- Pour la remise des clefs, téléphonez à la mairie au 03 22 85 41 96, au minimum la semaine précédant la location, afin de prendre rendez-vous
- **En cas de perte de clef, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange**

➤ **La location ne sera validée qu'après dépôt complet des documents nécessaires (contrat dûment rempli et signé, attestation d'assurance, chèques (acompte et caution), signature du règlement...)**

- Désistement : sauf cas de force majeure, le montant de la location ne sera restitué qu'en respectant le délai indiqué dans le règlement

Fait à

le

Signatures

Le maire

Le locataire